

# Rapport annuel 2020

## Administration:

**Fondation collective Symova** Beundenfeldstrasse 5 CH-3013 Berne

Téléphone 031 330 60 00 Fax 031 330 60 01

info@symova.ch www.symova.ch



# **Chiffres clés**

Nombre de bénéficiaires de rentes 3'860	7′945 3′980 <b>1′925</b> 58
Nombre de bénéficiaires de rentes 3'860	3'980 <b>1'925</b>
	1'925
Total des destinataires 11'745 1	
	58
Nombre de caisses de prévoyance 56	
Données actuarielles	
Patrimoine de prévoyance disponible en mio CHF 3'303	3'272
Engagements assurés actifs en mio CHF 1'673	1'596
Engagements bénéficiaires de rentes en mio CHF 1'283	1'283
Total des engagements en mio CHF 2'956	2'879
Rapport actifs / rentiers (engagements) en % 56.6 / 43.4 55.4	44.6
Rapport actifs / rentiers (nombre) en % 67.1 / 32.9 66.6 /	/ 33.4
Taux de couverture consolidé (de toutes les caisses en % 111.73 1	13.65
de prévoyance)	
Placement de capitaux	
Capital immobilisé en mio CHF 3'353	3'234
Frais de gestion de fortune (TER) en % 0.30	0.31
Performance totale nette en % 3.36	10.44
Assurance des risques	
Masse salariale assurée (MSA) en mio CHF 514.4	503.8
Cotisations de risque payées sur MSA en mio CHF 11.77	11.80
Cotisation de risque moyenne sur MSA en % 2.29	2.34
Dépenses pour cas de décès et d'invalidité en mio CHF 5.2	8.3
Cotisation de risque nette moyenne en % 1.01	1.65
Frais de gestion	
Frais de gestion payés en mio CHF 1.97	2.03
Moyenne par destinataire (brute) en CHF 167.71 1	69.92
Remboursement à l'employeur en mio CHF 0.51	0.73
Frais de gestion effectifs par destinataire (nets) en CHF 122.56 1	08.63
Bases techniques	
Taux d'intérêt technique en % 1.50	2.00
Bases actuarielles LPP 2020 LPP	2015
Rendements attendus en % 2.08	1.98



# Rétrospective

# Placement de capitaux

Après une année de placement 2019 très solide, la tendance haussière s'était poursuivie durant les premières semaines de 2020. En février et mars, lorsque la pandémie de Covid-19 a commencé à se propager, les marchés des actions ont chuté. La plupart des indices d'actions ont perdu près d'un tiers de leur valeur en quelques semaines. Jusqu'à mi-mars 2020, la Symova a dû composer temporairement avec une perte atteignant 10% de la fortune globale. La pandémie conjuguée aux confinements a provoqué un effondrement économique brutal et, à l'exception de la Chine, presque tous les pays ont sombré dans une profonde récession. Les banques centrales et les gouvernements ont réagi très rapidement en abaissant les taux et en engageant un ensemble de mesures conjoncturelles chiffré à plusieurs milliards. Dans l'espoir d'une reprise économique rapide, les marchés des actions ont commencé à redresser la tête dès mi-mars. Et même les deuxième et troisième vagues de la pandémie de Covid-19 observées à de nombreux endroits n'ont pas réussi à ébranler l'évolution positive des cours sur les marchés des actions. Finalement, cette année de placement 2020 très difficile s'est achevée dans le vert!

La Symova a réalisé une performance de 3.36% au cours de l'exercice. Malheureusement, comparé à notre benchmark et à la plupart des caisses de pension, ce résultat est inférieur à la moyenne. Étant donné que la Symova, contrairement à la plupart des autres caisses de pension, ne couvre pas les monnaies, la chute du dollar américain (-8.7%), de la livre sterling (-5.8%) et du yen (-3.9%) par rapport au franc suisse a réduit nos rendements d'environ un point de pourcentage, avec plus de 20% de parts en monnaies étrangères. Comme 2019, l'année 2020 a finalement été aussi une «année pour les actions», pendant laquelle les caisses de pension ayant pris de gros risques (forte quote-part d'actions) ont été récompensées à la hauteur des risques encourus.

Comme le rendement des placements visé de 3,36% dépassait le rendement théorique nécessaire, près de la moitié des commissions de prévoyance ont décidé, en décembre 2020, de rémunérer les avoirs de vieillesse au 31.12.2020 2020 à 2%, au lieu d'appliquer le taux minimum LPP de 1%.

#### Réduction du taux technique, introduction de nouvelles bases techniques

Comme nous l'avons déjà annoncé, le taux technique est passé de 2.0% à 1.5% dans le cadre du bouclement de l'exercice 2020. Dans le même temps, les bases techniques ont été mises à jour, passant de la LPP 2015 à la LPP 2020. Après déduction des provisions pour changement de base pour les bénéficiaires de rente, les capitaux de couverture des rentes ont augmenté en moyenne d'environ 5.4%, soit un peu moins que les 5.8% estimés et annoncés plus tôt.

## Mesures d'accompagnement pour maintenir les prestations

Nous savons que les taux de conversion ne seront abaissés de 5.37% à 4.96% (65 ans pour les femmes) et de 5.14% à 4.73% (65 ans pour les hommes) qu'au 01.01.2022. Dans le courant du second semestre 2020, les commissions de prévoyance de toutes les entreprises affiliées ont décidé d'engager des mesures d'accompagnement. Pour maintenir le niveau des prestations du passé (en augmentant l'avoir de vieillesse), la majeure partie d'entre elles a opté pour la première variante (compensation quel que soit l'âge avec réduction en cas d'admission après le 01.01.2018). La majorité des commissions de prévoyance prévoit aussi une augmentation de l'avoir de vieillesse seulement proportionnelle en cas d'admission avant la fin 2024. Presque toutes les commissions de prévoyance se sont prononcées en faveur d'une augmentation des bonifications de vieillesse (module prévoyance vieillesse) pour pouvoir maintenir le niveau des prestations dans le futur. Quelques commissions de prévoyance doivent attendre avant de rendre leur décision et les entreprises examinent d'abord l'augmentation des cotisations sociales dans la caisse de pension à partir du 01.01.2022 avec leurs clients. Le coût des mesures d'accompagnement sera pris en compte sous forme de provision dans la facturation 2020 de la caisse de prévoyance, sur la base de la décision de la commission de prévoyance, de l'effectif des assurés actifs fin 2020 et de l'avoir de vieillesse calculé par simulation au 31.12.2021. Le montant des provisions pour les mesures d'accompagnement s'élève à environ 8.25% de l'avoir de vieillesse sur l'ensemble de la fondation.



### Conséquences sur le taux de couverture

Pour une caisse de prévoyance avec 50% d'obligations de prévoyance pour les assurés actifs et 50% pour les bénéficiaires de rentes, un taux d'intérêt de 1.0 % sur les avoirs de vieillesse nécessite un rendement de placements d'environ 2.1% afin de maintenir stable le degré de couverture. Ce rendement théorique s'augmente lors d'une rémunération de 2% à 2.5%.

Le rendement de placement de 3.36% se situe donc au-dessus du rendement théorique nécessaire, ce qui entraîne une légère augmentation du taux de couverture, sans tenir compte de l'évolution de l'effectif. Comme nous l'avons déjà évoqué, les capitaux de couverture des rentes ont augmenté d'environ 5.4% «net» en raison de la baisse du taux technique et de l'introduction de LPP 2020. La provision pour mesures d'accompagnement s'élève en moyenne à 8.25% environ. Pour 50% d'engagement actifs / 50% de rentiers, cela correspond à environ 6.8% d'engagements supplémentaires. Plusieurs caisses de prévoyance avaient déjà constitué des provisions en vue de la baisse du taux technique et des mesures d'accompagnement dans leur facture 2019. Le taux de couverture consolidé sur l'ensemble des caisses de prévoyance a baissé par rapport à l'exercice précédent, de 113.65% à 111.73%. Les taux de couverture des caisses de prévoyance ont évolué de façon très disparate selon les provisions déjà existantes.

## Réforme des prestations complémentaires: Poursuite volontaire de l'assurance

Le 01.01.2021, le nouvel art. 47a LPP est entré en vigueur dans le cadre de la réforme des prestations complémentaires. Il offre la possibilité de continuer de s'assurer sous la forme d'une affiliation externe aux assurés qui quittent la prévoyance professionnelle obligatoire après leurs 58 ans révolus en raison d'une résiliation de leur contrat de travail par l'employeur.

La Symova a dû mettre en application cette nouveauté et adapter le règlement de la prévoyance au 01.01.2021 avec l'art. 17bis. Dans le cadre du conseil relatif à la covid-19, le Parlement a décidé pendant l'été 2020 que les assurés ayant quitté la prévoyance professionnelle obligatoire à compter du 31.07.2020 peuvent demander la poursuite volontaire de l'assurance à partir du 01.01.2021. Les assurés ont été informés dans ce sens par une newsletter jointe au certificat d'assurance en février 2021.

## **Perspectives**

#### Rendements attendus en 2021

Sur la base de la stratégie de placement actuelle, les rendements attendus pour 2021 augmentent en raison du taux d'intérêt légèrement plus élevé sans risque (rendement d'une obligation de la Confédération suisse à 15 ans), passant de 1.98% à 2.08%.

## Baisse des rendements théoriques

Du fait de la réduction du taux technique de 2.0% à 1.5%, le rendement théorique pour les bénéficiaires de rente a diminué, passant de 2.8% (taux technique 2.0% + changement de base rentier 0.5% + frais de gestion de fortune TER 0.3%) à 2.3%. Pour les assurés actifs, le rendement théorique reste de 1.3% (taux LPP minimum 1% + frais de gestion de fortune TER 0.3%). Pour une caisse de prévoyance avec un rapport 50/50 d'engagements pour actifs et pour bénéficiaires de rente, le rendement théorique s'élève donc à 1.8% pour l'année 2021 (2.3% + 1.3%: 2), et cela est encore inférieur aux rendements attendus.



# Stratégie de placement

Une légère modification de la stratégie a été mise en place au 01.10.2020. Elle comprend la réduction de la pondération stratégique des matières premières de 4% à 2%, au profit de l'Immobilier Suisse (pour 1%) et des Actions Suisse (pour 1%). Cette modification se fonde surtout sur des réflexions en matière de risque et de durabilité. La forte pondération de l'immobilier reste un choix délibéré, étant donné que cette catégorie de placement a rapporté des rendements stables jusqu'à présent, supérieurs aux rendements théoriques. De plus, le portefeuille immobilier détenu par les instituts de placement est largement diversifié. La catégorie de placement des obligations en CHF reste sous-pondérée car les rendements attendus sur cette catégorie restent (trop) faibles. Les fourchettes stratégiques restent respectées.

En fin d'année 2020, le patrimoine de placement de la Fondation collective Symova s'élevait à environ CHF 3'353 millions.

	Allocation d'a	Investi au	
Catégorie de placement	Stratégie	Fourchettes	31.12.2020
Liquidités	2%	0 – 8%	4.74 %
Obligations CHF	26%	21 – 30%	21.24 %
Obligations USD	3%	0 – 4%	2.91 %
Actions Suisse	11%	9 – 13%	11.11 %
Actions Étranger	17%	15 – 19%	17.19 %
Actions Marchés émergents	3%	2 – 4%	3.11 %
Immobilier Suisse	31%	27 – 34%	32.19 %
Immobilier Étranger	4%	3 – 5%	3.68 %
Commodities (matières pre- mières)	2%	0 – 3%	2.11 %
Microfinance	1%	0 – 2%	1.52 %
Placement auprès des em- ployeurs	0%	0 – 2%	0.20 %
	100%		100.00 %

## Performance 2020

Bien que l'activité économique mondiale ait subi un net recul en 2020 à cause de la pandémie, les marchés mondiaux des actions ont augmenté en cours d'année. Ainsi, l'exercice annuel agité s'est encore terminé par un bénéfice, en dépit d'une forte correction au premier trimestre 2020. Les rendements des obligations d'État importantes sont restés bas. En 2020, les investisseurs suisses ont subi d'importantes pertes de change suite à l'évolution de différentes monnaies majeures comme le dollar américain (-8.7%) ou la livre sterling (-5.8%). Dans ce contexte très volatil, la Symova a réalisé un rendement positif de 3.36% qui reste néanmoins en dessous de la moyenne des autres caisses de pension. Comme la stratégie de placement présente une part relativement élevée de monnaies étrangères, les caisses de pension avec une part de monnaies étrangères plus faible ou sécurisée enregistrent des rendements plus élevés que la Symova pour l'année 2020.

Les différentes catégories de placement ont réalisé les rendements suivants pendant l'exercice:

Obligations Suisse	0.49 %
Actions Suisse	4.20 %
Actions Étranger	6.18 %
Actions Marchés émergents	8.17 %
Immobilier Suisse	4.49 %
Commodities (matières premières)	-3.90 %



Performance totale 2020	3.36 %
Benchmark	3.48 %

Le rendement net visé par la Symova est manqué de 0.12%. Il convient de tenir compte du fait que le rendement de l'indice de référence (benchmark) ne tient pas compte des frais de gestion de fortune.



- 508'226

- 730'882

# Décompte des frais de gestion

Distribution au profit des entreprises

Bénéfice reporté nouvelle facture

Le décompte des frais de gestion s'établit avec un bénéfice de CHF 508'226. Les éventuels excédents de recettes de décompte des frais de gestion sont distribués proportionnellement aux entreprises, au profit de la provision de cotisation de l'employeur.

## **Facture ordinaire**

	2020	2019
	en CHF	en CHF
Contributions aux frais de gestion	1'969'327	2'026'320
Frais de gestion	2'588'628	2'380'403
Déduction de la part de gestion de fortune	-828′560	-821'153
Déduction de la part institution d'assurance	-298'967	-263′812
Total des frais de gestion	1'461'101	1'295'438
Bénéfice facture ordinaire	508'226	730'882
Décompte total		
Bénéfice reporté début	0	0
Bénéfice facture ordinaire	508'226	730'882

Le montant des contributions aux frais de gestion reste inchangé depuis le 01.01.2012. Il est échelonné en fonction du nombre d'assurés actifs dans une caisse de prévoyance. Ils s'élèvent à:

Nombre d'assurés actifs	Module	Contribution aux FG par assuré actif et par an	Contribution aux FG par rentier et par an
1-9	FG 1	CHF 318,00	CHF 96.00
10 – 49	FG 2	CHF 288.00	CHF 96.00
50 – 99	FG 3	CHF 258.00	CHF 96.00
100 – 249	FG 4	CHF 231.00	CHF 96.00
250 – 999	FG 5	CHF 201.00	CHF 96.00
À partir de 1'000	FG 6	CHF 174.00	CHF 96.00



## Institution d'assurance

L'institution d'assurance couvre les prestations en cas de décès et d'invalidité (prestations de risque). Elle est financée par les cotisations de risque de l'ensemble des assurés actifs. Les prestations de risque sont légèrement plus basses que pour l'exercice précédent.

Le montant des provisions actuarielles (fonds de fluctuations des risques) est recalculé chaque année par l'expert de la prévoyance professionnelle, à la lumière de l'effectif actif. Fin 2020, la dotation a été plus élevée, notamment en raison de la baisse du taux d'intérêt technique de 2% à 1.5%. Les provisions constituées pour la première fois en 2019 pour les cas Al en suspens ont été renforcées à cause des cas de sinistres attendus en 2021. Par conséquent, les réserves de fluctuations de valeur ont été aussi augmentées.

L'excédent fin 2020 s'élève au total à CHF 5'116'901. Cet excédent a été crédité aux différentes caisses de prévoyance de façon proportionnelle, au profit des provisions pour changement de base des assurés actifs.

	2020 en CHF	2019 en CHF	
Contributions risque salarié / employeur Déduction des prestations réglementaires  Excédent de cotisations	11'768'058 -4'649'904 <b>7'118'154</b>	11'800'902 -5'179'366 6'621'536	
Constitution des provisions	-2'760'525	-3'365'622	
Bénéfice de la partie assurances	4'357'629	3'255'914	
Rendement du placement de capitaux Constitution de réserves de fluctuations de valeur Part frais de gestion	1'422'239 -364'000 -298'967	2′983′002 -445′000 <u>-263′812</u>	
Bénéfice total avant distribution	5'116'901	5′530′104	

Le Conseil de fondation définit la distribution de bénéfices depuis l'institution d'assurance:

	2020 en CHF	2019 en CHF
Bénéfice total Bénéfice reporté au 01.01.2020 Report sur la nouvelle facture	5'116'901 0 <u>0</u>	5′530′104 0 <u>0</u>
Distribution au profit des caisses de prévoyance pour la constitution de provisions pour le changement de base pour les assurés actifs (niveau caisse de prévoyance)	5'116'901	5′530′104

Après distribution, le patrimoine de l'institution d'assurance est composé comme suit:

Fonds de fluctuations des risques (calcul expert CP)	24'100'000	22'700'000
Réserve pour les cas AI en suspens	4'526'147	3'165'622
Réserve de fluctuations de valeur	<u>3'779'000</u>	<u>3'415'000</u>
Patrimoine total (provisions) en fin d'année	32'405'147	29'280'622



# **Bilan actuariel**

	2020 en CHF	2019 en CHF
Patrimoine de prévoyance disponible	3'303'115'802	3'271'824'893
Capital de prévoyance des assurés actifs Capital de prévoyance des bénéficiaires d'une rente Provisions techniques Total des engagements actuariels	1'535'270'970 1'253'714'214 167'237'946 2'956'223'130	1'539'190'933 1'202'087'596 137'626'811 2'878'905'340
Excédent actuariel	346'892'672	392'919'553
Degré de couverture (consolidation de toutes les caisses de prévoyance)	111.73 %	113.65 %
Degré de couverture (niveau fondation)	111.75 %	113.65 %

# Degré de couverture des différentes caisses de prévoyance

Degré de couverture	Nombre de caisses de pré- voyance au 31.12.2020		voyance		Nombre de ca voya au 31.1	ance
supérieur à 113.2%	19	34%	30	52%		
de 100.00 à 113.20% <sup>(1)</sup>	32	57%	26	45%		
de 95.00 à 99.99%	1	2%	2	3%		
de 90.00 à 94.99%	2 2 56	4%	-	0%		
de 85.00 à 89.99%		4%	-	0%		
Total		<b>100%</b>	58	<b>100%</b>		

<sup>(1)</sup> Jusqu'au taux de couverture 113.20 %, des réserves de fluctuations de valeur sont constituées. Au-delà seulement, les fonds sont libres.

## Effectif des assurés

	Au 31.12.2020			Au 31.12.2019		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Total des assurés actifs	6'512	1'373	7'885	6'529	1'416	7'945
Rentes de vieillesse	2'346	157	2'503	2'392	164	2'556
Rentes d'invalidité	112	18	130	128	17	145
Rentes de conjoint	24	1'108	1'132	27	1'156	1'183
Rentes d'orphelins / d'enfants	65	30	95	61	35	96
Total des rentes	2'547	1'313	3'860	2'608	1'372	3'980



# **Organisation**

#### Conseil de fondation (mandat du 01.07.2019 au 30.06.2022)

#### Représentants des employés:

Hunziker Stephan, capitaine à la SGV, Lucerne Brodard Vincent, secrétaire syndical SEV, Romont Cambi Aroldo, gestionnaire financier SEV, Worblaufen Studer Florian, conducteur de train à la BLS, Vinelz Suter Adrian, chef de projet Marketing chez VZO, Maur Vice-président

#### Représentants des employeurs:

Osswald Jens, responsable du service Finances chez SZU, Menzingen Hutter Chalmers Manuela, responsables Finances et Services SOB, Wittenbach Jermann Franziska, BLS, Uettligen Schmid Fabian, Directeur RBS, Gwatt Vuilleumier Pascal, Directeur TransN, Cornaux Président

#### Commission de placement (mandat du 01.10.2020 au 30.09.2021)

Tschirky Martin, Zurich
Cambi Aroldo, gestionnaire financier SEV, Worblaufen
Friedli Stefan, responsable Finances REKA, Oekingen
Niklaus Urs, directeur de la Fondation collective Symova, Lohn-Ammannsegg
Osswald Jens, responsable du service Finances chez SZU, Menzingen

Président

Lukas Riesen, PPCmetrics AG Zurich; conseiller externe (sans droit de vote)

#### **Direction**

Niklaus Urs, Directeur Gabriel Sara, Directrice adjointe et responsable placements et finances Melanie Müllener, juriste

#### **Externes**

Experts en prévoyance professionnelle Keller Experten AG, Frauenfeld (partenaire contractuel), monsieur Roland Schorr (expert exécutant)

Organe de révision PricewaterhouseCoopers AG, Berne

Autorité de surveillance

voyance et des fondations (ABSPF), Berne

PPCmetrics AG, Zurich

Autorité bernoise de surveillance des institutions de pré-



Experts en placement

